

La restauration scolaire

L'accès au service restauration est réservé en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent. Toutefois, dans la limite des places disponibles, les enfants dont ce n'est pas le cas peuvent en bénéficier occasionnellement.



La préparation des repas est assurée par un prestataire désigné dans le cadre d'un marché public. Les menus proposés aux enfants sont élaborés par une diététicienne et environ 1 300 repas sont fournis par jour sur l'ensemble des restaurants scolaires.

Le temps de restauration est encadré par du personnel spécialisé sous la responsabilité du Maire. Les animateurs et les ATSEM proposent aux enfants des activités éducatives. Les responsables d'accueils, désignés dans chaque groupe scolaire, sont les interlocuteurs privilégiés des parents qui peuvent obtenir auprès d'eux toutes les informations sur le déroulement des différents moments de la journée, hors temps scolaires.

Un protocole d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place pour les enfants qui présentent des allergies ou qui sont porteurs de handicap. Pour cela, vous devez prendre contact avec le Directeur(trice) de l'école et la Direction de la Famille.

Infos pratiques

Les demandes pour les enfants dont les parents ne travaillent pas doivent se faire par écrit à l'attention de l'adjointe au Maire déléguée à l'Enfance et devra être transmise au Guichet unique.

Contact

Guichet unique

Hôtel de Ville

1 place du Cœur Battant

Tél. : 01 34 24 53 55

guichetunique@mairie-vaureal.fr

Document(s)

[TARIFS 2024](#)

[MENU AVRIL](#)

[MENU VÉGÉTARIEN AVRIL](#)

Liens utiles

[Inscriptions et règlement des activités périscolaires](#)

[Espace Citoyens de Vauréal](#)